

Un cardinal-légat au pays des hérétiques : la perception de la cour de France par Alexandre de Médicis et sa suite (1596-1598)

Christina STRUNCK

Chef de guerre avisé, tête brûlée, amant fougueux – ce sont autant de traits qui ont façonné l’image populaire du « bon roi Henri » dans la mémoire collective et les arts. Au regard de cette tradition, il est surprenant que le pape Clément VIII ait parlé du roi de France comme d’une « plante délicate » qu’il convenait de « manier avec grand respect et précaution¹ » : en témoigne l’instruction donnée en 1596 par le pape au cardinal-légat Alexandre de Médicis pour sa mission en France². La métaphore se référait à la mission difficile du diplomate qui devait rallier aux objectifs de la papauté le roi versatile, converti pour la deuxième fois au catholicisme en 1593, ainsi que les membres influents de la cour. Ce ne fut pas chose aisée, comme devait le constater Alexandre lors de son séjour de deux années en France : « Le temps n’est plus de se servir de la hache pour débarrasser le Royaume de ces mauvaises plantes, mais au contraire de les cultiver pour en changer les tiges épineuses en arbres chargés de fruits », écrivait-il dans une lettre adressée à Rome en avril 1597, à l’occasion de la conversion d’un personnage politique huguenot³.

Le légat accomplit une tâche considérable : les « registres » qui consignent ses décisions comportent 5 940 suppliques et 1 299 bulles⁴. Ces documents traitent principalement de provisions de bénéfices (75 %), de dispenses pour mariage (10 %) et d’absolutions⁵ (10 %). « En vertu de ses facultés, le cardinal de Florence a donc conféré plus de 5 000 bénéfices non consistoriaux, séculiers et réguliers, en titre et en commende : canonicats et prébendes, dignités des chapitres, offices

1. « *Si può reputar che [il Re] sia come una novella pianta, la quale è dovere che sia maneggiata con gran rispetto et delicatezza* », *Die Hauptinstruktionen...* 1984, vol. 2, p. 461.

2. L’instruction du 10 mai 1596 fut rédigée par Pietro Aldobrandini, cardinal-neveu de Clément VIII, mais corrigée de la main du pape. Voir à ce sujet *Die Hauptinstruktionen...* 1984, vol. 2, p. 450-469 (les corrections du pape y sont mentionnées dans les notes en bas de page) ; BORROMEIO 2000, p. 331.

3. LÉON XI 1955, p. 132. Il s’agissait de Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, « l’un des principaux conseillers de Henri IV à l’époque » (BARBICHE et DAINVILLE-BARBICHE 1989, p. 51).

4. BARBICHE et DAINVILLE-BARBICHE 1989, p. 48.

5. *Ibid.*, p. 51.

claustraux, prieurés, chapellenies, églises paroissiales et vicairies perpétuelles⁶. » Alexandre de Médicis tentait ainsi de remédier aux abus qui avaient eu lieu un peu partout durant les guerres de Religion. Il joua, par ailleurs, un rôle de premier plan dans la négociation du traité de paix entre la France et l'Espagne, si bien que Bernard Barbiche le décrit comme « le grand artisan du traité de Vervins⁷ ».

Dans le cadre du présent ouvrage, nous n'aborderons pas les accomplissements politiques et religieux du cardinal, qui ont déjà été relevés à maintes reprises⁸; à partir des nombreuses sources conservées, nous nous interrogerons plutôt sur la manière dont le légat et sa suite perçurent la culture française et plus particulièrement la cour de France. Pour quelle raison Alexandre de Médicis comparait-il le roi à une « plante délicate » ? Qu'appréciait-il et que critiquait-il dans la société française ?

Préliminaires

Le fait qu'Alexandre fût membre de la famille Médicis, laquelle entretenait depuis longtemps des liens étroits avec la France, dut jouer un rôle non négligeable dans sa nomination comme légat. Dès le xv^e siècle, la banque Médicis possédait une filiale à Lyon⁹. Durant le pontificat de Léon X de Médicis (1513-1521), les relations économiques et politiques avec la France s'intensifièrent et furent durablement affermies par le mariage de Julien, frère de Léon X, avec Philiberte de Savoie¹⁰, une tante de François I^{er}. De l'union de Laurent de Médicis, neveu de Julien, avec Madeleine de La Tour d'Auvergne, naquit Catherine de Médicis (1519-1589), qui fut mariée par le pape Clément VII Médicis à Henri de Valois-Angoulême, duc d'Orléans et fils cadet de François I^{er}, et devint reine de France en 1547¹¹.

Catherine étant la dernière descendante de la branche aînée des Médicis, la question de l'héritage des Médicis occasionna de fortes dissensions entre elle et Côme I^{er} qui était issu d'une branche cadette et avait reçu le titre de duc de Florence en 1537¹². Le conflit se durcit avec la guerre de Sienne (1554-1555) durant laquelle Côme triompha, avec l'aide de troupes envoyées par l'Espagne, des *fuorusciti* (opposants au régime des Médicis) soutenus par la cour de France¹³. En 1580 intervint même une rupture des relations diplomatiques¹⁴. La situation ne put se détendre qu'après l'accession en 1587 du fils de Côme, Ferdinand I^{er}, au titre de grand-duc de Toscane. Ce dernier épousa Christine de Lorraine, la petite-fille préférée de Catherine de Médicis, élevée par elle, ce qui permit enfin de régler,

6. BARBICHE et DAINVILLE-BARBICHE 1989, p. 53.

7. BARBICHE 1998, p. 65.

8. BARBICHE et DAINVILLE-BARBICHE 1989; BARBICHE 1998; BORROMEO 2000; PITTS 2009, p. 204-233.

9. TEWES 2002, p. 17-18, 27-34, 39-42, 46-49.

10. *Ibid.*, p. 13.

11. FFOLLIOTT 2011, p. 33.

12. PARIGINO 1999, p. 51-56.

13. CANTAGALLI 1985, p. 177-236.

14. PALANDRI 1908, p. 184-195.

notamment, le vieux différend concernant l'héritage des Médicis¹⁵. Au cours des années qui suivirent, le grand-duc soutint le roi de France tant sur le plan financier que sur le plan diplomatique et militaire. Ferdinand, qui avait résidé à Rome de 1569 à 1587 en qualité de cardinal, put tirer profit de sa connaissance de la Curie pour favoriser les négociations qui conduisirent, après la deuxième conversion d'Henri IV, à sa réconciliation en 1595 avec Clément VIII et à l'absolution pontificale¹⁶. Cet événement constitua le motif officiel de la mission en France d'Alexandre de Médicis, qui devait faire ratifier la bulle d'absolution par le roi¹⁷.

Alexandre, né en 1536, cardinal depuis 1583, descendait du côté paternel d'une branche cadette éloignée de la famille Médicis apparentée à la famille du grand-duc; par sa mère Francesca Salviati, il était cependant un cousin au premier degré de Côme I^{er}¹⁸. Sur l'ordre de Côme, il occupa à partir de 1569 les fonctions de conseiller du jeune cardinal Ferdinand. Jusqu'en 1584 et à partir de 1590 à nouveau, Alexandre exerça la fonction d'ambassadeur de Toscane à Rome, ce qui lui valut d'être fortement impliqué dans la politique de la Toscane vis-à-vis de la France¹⁹. Ces expériences conditionnèrent évidemment le regard que le diplomate expérimenté allait avoir sur la cour de France lorsqu'il arriva à Paris en 1596.

Outre sa connaissance approfondie du contexte, le légat était muni d'une instruction pontificale détaillée qui lui présentait un certain point de vue sur la situation de la France. L'instruction louait de façon répétée les qualités guerrières d'Henri IV²⁰, mais elle abordait aussi explicitement les « grands dommages » que le roi avait infligés à la religion catholique et aux âmes de ses sujets²¹. Le texte exprimait à l'encontre d'Henri IV une certaine méfiance qui était motivée par le fait que le roi n'avait pas encore envoyé à Rome la délégation convenue, censée faire acte d'obédience²²; plus loin, il mentionnait l'existence du danger que le roi ne succombât à des suggestions démoniaques²³. Ailleurs, le roi, qui se distinguait par sa bienveillance (*benignità*) et sa clémence (*clemenza*), avait déjà œuvré en faveur

15. PARIGINO 1999, p. 55; STRUNCK 2011, p. 75-76.

16. Ferdinand de Médicis accéda à la dignité de cardinal le 6 janvier 1563, mais ce n'est qu'en 1565 qu'il fit son premier voyage à Rome, où il résida durablement à partir de 1569 : CALONACI 1996, p. 638, 652, 664 et 666. Au sujet de la participation des diplomates de la famille Médicis aux négociations pour l'absolution d'Henri IV, voir *Négociations diplomatiques...* 1875, p. 289-317.

17. BABELON 1982, p. 613-615; BARBICHE et DAINVILLE-BARBICHE 1989, p. 45; WOLFE 1993, p. 172-174; BARBICHE 1994, p. 101-102.

18. GRASSELLINI et FRACASSINI 1982, p. 65, 97-98 et 283 (arbre généalogique); BELLINAZZI et MARTELLI 1998, p. 147.

19. BELLINAZZI et MARTELLI 1998, p. 143-147; SANFILIPPO 2005, p. 523-525.

20. *Die Hauptinstruktionen...* 1984, vol. 2, p. 458 et 460-461.

21. *Ibid.*, p. 465 : « mentre S. M^{te} è stata aliena dalla chiesa santa et ha fatto molti danni alla religione et a un numero grandissimo d'anime, che forse con l'esempio suo sono andate in perdizione, hora che Dio benedetto gli ha fatto gratia di essere reconciliato alla chiesa et impossessato del Regno, deve con ogni studio rendersi grato a Dio et riparare li danni passati » (« tandis que Sa Majesté s'est détournée de la sainte Église et a causé de grands dommages à la religion et à de très nombreuses âmes qui se sont peut-être trouvées en perdition du fait de son exemple, maintenant que Dieu lui a fait la grâce de se réconcilier avec l'Église et de prendre possession de son royaume, elle doit s'efforcer de se rendre agréable à Dieu et de réparer les dommages passés »).

22. *Ibid.*, p. 453-454.

23. *Ibid.*, p. 460.

de la religion catholique; le légat devait encourager ces initiatives par la louange, surveiller la conduite religieuse d'Henri IV et tenter de sonder ses opinions²⁴.

À la cour de France, Alexandre de Médicis devait – conformément à l'instruction – s'appuyer avant tout sur l'évêque d'Évreux (Jacques Davy du Perron), le cardinal Gondi, le « Gran Contestabile Montmoransi » (Henri I^{er} de Montmorency), le sieur de Villeroy (Nicolas de Neufville), le comte de Cheverny (Philippe Hurault) et le conseiller d'État Pomponne de Bellièvre²⁵. Comme le montre un ajout de la main du pape, Clément VIII avait chargé le légat d'attiser la « haine » contre les protestants²⁶. Le jubilé qu'il annonçait déjà dans l'instruction²⁷ devait diviser la cour, c'est-à-dire pousser les membres des deux confessions à prendre position publiquement. Le pape souhaitait que le roi privilégiait les catholiques lors de l'attribution des offices royaux, afin d'encourager les huguenots à se convertir²⁸. Le légat devait protéger tous les princes catholiques du royaume – en particulier les anciens ligueurs qui s'étaient entre-temps ralliés à Henri IV²⁹. Mis à part les objectifs politiques et religieux spécifiques à sa mission, Alexandre de Médicis avait donc pour tâche de participer à la construction d'une société de cour catholique et fidèle au roi.

Les sources

Le voyage d'Alexandre de Médicis, qui dura du 10 mai 1596 au 10 novembre 1598, est documenté par un grand nombre de sources. Raymond Ritter a publié les rapports que le légat envoyait à Rome sous forme de résumés ou de documents traduits en français³⁰. Les lettres adressées à Florence à cette période n'ont malheureusement pas encore été dépouillées³¹. Toujours est-il que les lettres au grand-duc, dans lesquelles l'ambassadeur de Toscane à Paris, Francesco Bonciani, commen-

24. *Die Hauptinstruktionen...* 1984, p. 461, 462 et 466.

25. *Ibid.*, p. 467-468. Du Perron avait participé à la négociation pour l'absolution à Rome : voir BABELON 1982, p. 613-614; BORROMEO 2000, p. 332.

26. *Die Hauptinstruktionen...* 1984, vol. 2, p. 461 : « *cercherà di andar sempre insinuando et instillando nell'animo del re amore verso i cattolici et la religione cattolica, et odio verso gli heretici et le heresie* » (« il cherchera toujours à insinuer et instiller dans l'âme du roi l'amour envers les catholiques et la religion catholique, et la haine envers les hérétiques et les hérésies »).

27. *Ibid.*, p. 462.

28. *Ibid.*, p. 454 : « *quando gli heretici vedranno che i gradi et gli honori da S. M^{te} non si danno se non a cattolici, et che li cattolici sono i suoi favoriti, con grandissima facilità si ridurrà tutto il regno all'uniformità della vera religione* » (« lorsque les hérétiques verront que les dignités et les honneurs ne sont donnés par Sa Majesté qu'aux catholiques, et que les catholiques sont ses favoris, tout le royaume retrouvera très facilement l'unité de la vraie religion »).

29. *Ibid.*, p. 462-463.

30. LÉON XI 1955.

31. Les lettres du cardinal Alexandre de Médicis sont conservées à l'Archivio di Stato de Florence, Mediceo del Principato (désormais MDP) 3481, ainsi que dans MDP 3289-3294, 3474, 3476-3478, 3480-3483, 3606, 3766, 3787-3789, 3791-3801 et 3880 (cités d'après VASARI 2010). La banque de données du Medici Archive Project (< <http://www.medici.org> >) n'a encore mis en ligne aucune lettre du cardinal de la période 1596-1598, ni de Francesco Gregorij. Une correspondance entre le légat et sa sœur Costanza est mentionnée, mais non retranscrite, chez BELLINAZZI et MARTELLI 1998, p. 153.

tait les faits et gestes du légat, ont été éditées³². De plus, le journal de Pierre de L'Estoile nous informe sur la façon dont les Français jugeaient le cardinal³³.

La paix de Vervins et les négociations qui l'ont précédée ont été traitées dans deux manuscrits anonymes dont il existe plusieurs copies³⁴. Fait exceptionnel, on conserve, par ailleurs, un certain nombre de relations détaillées émanant de l'entourage immédiat du cardinal, rédigées par son maître de cérémonie Paolo Alaleone³⁵, par son secrétaire Atilio Amalteo³⁶ et par Francesco Gregorij da Terni³⁷ qui se présentait comme le « serviteur » du cardinal³⁸.

Alors qu'Amalteo privilégie les missions diplomatiques du cardinal, le récit de Gregorij en est, d'une certaine manière, le complément : chez lui, il n'est pas question des actions secrètes, mais des actions publiques du légat. Il décrit en détail l'itinéraire du voyage, les monuments visités et les cérémonies religieuses ou officielles auxquelles participe Alexandre de Médicis.

Bien qu'il soit resté à l'état de manuscrit, le texte de Gregorij semble avoir été destiné à un public plus vaste car il en existe plusieurs copies. Bernard Barbiche, qui s'est fondé sur cette source pour explorer les modalités du voyage, a utilisé l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France et celui des archives du Vatican³⁹. Une autre version se trouve à la Biblioteca Angelica de Rome. Certains passages de cette dernière qui présentent un intérêt pour le présent article sont accessibles dans son édition en ligne⁴⁰.

L'exemplaire de la Biblioteca Angelica est particulièrement instructif en ce qu'il contient des corrections d'une autre main qui sont très vraisemblablement celles d'Alexandre de Médicis lui-même. Ainsi, le correcteur a essayé de rendre le texte « plus diplomatique » en atténuant les jugements généralisateurs et trop négatifs qui étaient portés sur son pays d'accueil⁴¹. Cette constatation pose la question des intentions de ce texte et du public auquel il était destiné.

Le premier destinataire fut, pour commencer, le cardinal Alexandre de Médicis, auquel Gregorij adresse son ouvrage par une épître dédicatoire datée du

32. *Négociations diplomatiques...* 1875, p. 319-363.

33. L'ESTOILE 1948.

34. LOUANT 1932, p. 152.

35. Londres, British Library, MS Add. 8454. Je n'ai malheureusement pas eu accès à ce document, signalé par Jennifer Montagu (MONTAGU 1985, vol. 1, p. 243, note 19).

36. Le texte d'Amalteo a été édité par LOUANT 1932, p. 153-186. Voir aussi SAMERSKI 1996, p. 31-34 ; *Nuntiaturreberichte...* 2000, p. XL-XLII.

37. Barbiche a traité en 1997 certains aspects du texte de Gregorij et renvoyé à une autre relation de voyage (anonyme) dont deux exemplaires sont conservés à l'Archivio segreto vaticano (Fondo Bolognetti, ms. 239 et Fondo Pio, ms. 50, f^{os} 57-135) : BARBICHE 1997, p. 607, note 9.

38. GREGORIJ 1599, f^o 30 r^o.

39. Paris, Bibliothèque nationale de France, Ital. 662 ; Rome, Archivio segreto vaticano, Fondo Pio, ms. 13. D'après BARBICHE 1997, p. 607, note 9.

40. Rome, Biblioteca Angelica, ms. 1372, f^{os} 30 r^o-95 r^o ; édition en ligne sur le *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* (< <http://crcv.revues.org/12391> > ; DOI : 10.4000/crcv.12391). La portion du texte de Gregorij qui porte sur Paris a déjà été publiée par RAYNAUD 1885.

41. Les commentaires sur Paris – « *si habita stretto per tutte le case* » (« on vit à l'étroit dans toutes les maisons ») et « *le scale tutte à lumacha strette e scomode* » (« tous les escaliers en colimaçon, étroits et malcommodes ») – furent « expurgés » par des ratures : GREGORIJ 1599, f^o 47 r^o.

14 novembre 1599. Comme il ressort de la lettre de dédicace, la description du voyage s'appuie sur des notes que l'auteur a consignées jour après jour durant sa légation⁴². Il avait probablement reçu la charge explicite de tenir un journal de voyage. Des concordances avec les lettres du cardinal laissent supposer que, dans le récit de Gregorij, se glissent également des observations de son maître⁴³. Certaines parties du texte, se rapportant, par exemple, à la façon dont le roi traite le légat, reprennent sans doute des descriptions d'Alexandre de Médicis.

Dans la mesure où le texte a été reproduit en plusieurs exemplaires et remanié, on peut sans doute en déduire qu'il n'avait pas uniquement pour fonction d'être un mémorandum à l'usage du cardinal. Gregorij semble l'avoir écrit à l'intention d'un public romain, car il ne cesse d'y introduire des comparaisons avec Rome⁴⁴. Comme le laisse supposer la présence des corrections, l'auteur avait également pris soin de ne pas irriter d'éventuels lecteurs français⁴⁵. Le fait que, à l'instar d'un guide de voyage, le texte informât sur les monuments ainsi que les us et les coutumes français le rendait probablement intéressant pour un public plus large, surtout italien. Le récit ne contenait pas d'indiscrétion diplomatique, si bien qu'il pouvait être diffusé en toute conscience. Il satisfaisait la curiosité de ceux qui étaient restés au pays et, en même temps, il mettait Alexandre de Médicis en valeur en attirant l'attention sur les grands honneurs qu'on lui témoignait et, naturellement, sur le sens historique de la paix de Vervins⁴⁶.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'ouvrage de Gregorij est à plusieurs titres un pendant au récit d'Atilio Amalteo sur les négociations pour la paix. Raymond Ritter voit en Amalteo un espion censé surveiller Alexandre de Médicis sur ordre du cardinal-neveu Pietro Aldobrandini⁴⁷. L'ambassadeur de Toscane Bonciani en vient même à évoquer à la fin de 1596 une « conjuration » contre le légat, à laquelle Amalteo aurait participé⁴⁸. De fait, le texte rédigé par Amalteo vers 1598 formule par endroits de fortes critiques à l'encontre d'Alexandre de Médicis⁴⁹. Le récit de Gregorij de 1599 en est peut-être une réaction indirecte : pour défendre la réputation du cardinal, son « serviteur le plus fidèle » (« *fidelissimo servitore* ») cherche à le faire paraître sous un jour particulièrement positif.

42. GREGORIJ 1599, f° 30r°.

43. Dans une lettre au pape du 10 septembre 1596, Alexandre de Médicis relatait : « J'ai vu dans une de celles-ci [des églises], dédiée à saint Médéric et bénéfice à charge d'âmes, une tenture de tapisseries représentant la vie du Christ et comptant trente-cinq pièces, dont les frais ont été supportés par le peuple et se sont élevés à treize mille écus » (LÉON XI 1955, p. 68-69). GREGORIJ 1599, f° 49 r°, formule la même observation.

44. GREGORIJ 1599, f°s 41 r°, 47 r°, 49 r°, 50 v° et 63 r°.

45. Voir plus haut, note 41.

46. Au sujet des honneurs témoignés au cardinal, voir la partie suivante ; à propos du rôle de la paix de Vervins, voir GREGORIJ 1599, f° 69 v° : « Le Sieur Légat a envoyé à Sa Sainteté en Italie un courrier qui a transmis la grande nouvelle de la sainte paix entre les deux couronnes les plus puissantes et son Altesse de Savoie, lequel a tourné à son plus grand avantage non seulement les deux royaumes si puissants, mais aussi l'ensemble de la chrétienté, ce qui se précise de jour en jour. »

47. LÉON XI 1955, p. 85.

48. *Négociations diplomatiques...* 1875, vol. 5, p. 325-326.

49. LOUANT 1932, p. 183.

Ce dessein louangeur est souligné par l'épître dédicatoire. Gregorij y affirme clairement que les marques d'estime reçues par le cardinal occupent un rôle majeur dans son ouvrage, de même que les « actes remarquables » du légat, parmi lesquels le traité de paix conclu entre la France, l'Espagne et la Savoie est à nouveau l'objet d'éloges. Selon lui, le lecteur pensera peut-être de ces informations qu'elles sont rédigées dans un style peu élégant, mais « au moins, elles sont vraies et n'ont pas été modifiées dans leur substance⁵⁰ ». Ce qui apparaît à première vue comme un *topos modestiae* conventionnel acquiert une signification particulière dans le contexte du conflit qui l'oppose à Amalteo : c'est justement dans la confrontation avec les opposants au cardinal que Gregorij prétend écrire la véritable histoire de la légation.

La perception de la cour de France

Dès l'épître dédicatoire, Gregorij mentionne « *la venuta incontro di Sua Maestà Christianissima*⁵¹ ». Il entend par là qu'Henri IV ira à la rencontre du légat à Montlhéry, pour l'y accueillir. Dans une lettre adressée au pape, Alexandre de Médicis insiste sur le fait qu'aucun roi n'a encore jamais témoigné un tel honneur à un légat⁵². Il décrit copieusement la cordialité de la première rencontre : « M'ayant vu, il [le Roi] mit aussitôt pied à terre et courut m'embrasser, le visage tout joyeux. [...] Me tenant presque constamment la main, il se rendit dans la salle basse de la maison⁵³... »

Comme il ressort du récit que fait le cardinal de la première audience, le roi cherche aussitôt à gagner sa confiance. Ainsi, il dénigre le duc de Mayenne qui est présent mais ne peut pas l'entendre : un comportement qui répugne tant au secrétaire et interprète du roi qu'il tente d'atténuer la rudesse de ses propos – ce qu'Alexandre de Médicis est à même de remarquer en raison de sa bonne connaissance du français⁵⁴. Le roi s'efforce d'instaurer un climat d'entente quasi amicale, non seulement en recourant à ce type d'aparté, mais aussi en insistant sur leurs goûts communs : « Le Roi badina avec moi, disant qu'il voulait me faire voir ses bâtiments pour que je lui en donnasse mon opinion, car il savait que j'y prenais

50. GREGORIJ 1599, f° 30 r°.

51. *Ibid.*

52. LÉON XI 1955, p. 58-59 : « on m'a fait entendre de la part du Roi que je reste à Montlhéry, Sa Majesté désirant prendre langue avec moi avant mon entrée à Paris et voulant faire cette démonstration à l'égard du légat apostolique, chose qu'aucun roi n'avait jamais faite, afin de donner à connaître à ceux qui pensent le contraire, qu'il est dévoué au Saint-Siège et reconnaissant au Pape de la grâce qu'il a reçue de lui ». Même appréciation chez GREGORIJ 1599, f° 44 r°. Voir aussi L'ESTOILE 1948, p. 485.

53. LÉON XI 1955, p. 59.

54. *Ibid.*, p. 60 : « Celui-ci [le secrétaire, Pierre Forget, seigneur de Fresnes] nous servait d'interprète, encore que ce ne fût guère nécessaire, car je saisissais presque tout et le Roi me comprenait parfaitement. J'entendais si bien que, lorsque ledit secrétaire changeait quelque chose, je m'en apercevais. Il atténuait d'ailleurs les récriminations de Sa Majesté, qui se plaignait, non seulement de ceux qui lui font la guerre, mais encore des chefs de la Ligue et particulièrement de Mayenne qui était présent mais qui n'entendait point. » Par la suite, le légat révisé son jugement sur la connaissance que le roi a de l'italien : *ibid.*, p. 102.

plaisir et que je m'y entendais. Il s'attarda plus d'une heure et demie, se montrant de fort bonne humeur⁵⁵. »

Le journal de voyage de Gregorij ajoute des détails complémentaires à ce tableau. Ainsi, en signe de respect pour le cardinal, le roi aurait renoncé à s'abriter sous un baldaquin pour se rendre au logement du légat. Chaque fois que le pape est évoqué dans leur propos, le roi se découvre. L'entrevue, qui dure une heure et demie, se déroule debout « bien que deux sièges eussent été apprêtés⁵⁶ ». Au regard des circonstances, il ne convient pas de considérer cela comme un affront envers un hôte de soixante ans ; cette façon de procéder souligne plutôt le caractère informel de la rencontre et introduit une plus grande proximité entre les deux interlocuteurs.

Lors de missions diplomatiques antérieures, les observateurs italiens avaient déjà remarqué que les manières des rois de France se caractérisaient par une certaine « familiarité » (qu'ils tenaient pour un manque de dignité⁵⁷). Ce sujet est abordé et illustré par maints exemples aussi bien dans les lettres d'Alexandre de Médicis que dans le récit de voyage de Gregorij. En plus des formes conventionnelles de politesse, sont également mentionnées les marques d'intimité, telles les accolades⁵⁸. Au cours d'un banquet, le roi découpe lui-même un melon pour Alexandre de Médicis et, quand ce dernier en laisse un morceau, le roi se sert dans l'assiette de son convive⁵⁹.

Diplomatie oblige, le comportement insolite (d'un point de vue italien) d'Henri IV dans de nombreuses situations est rapporté avec neutralité et sans commentaire par Alexandre de Médicis et Gregorij. Alors qu'Atilio Amalteo formule des critiques virulentes sur certains membres de la cour⁶⁰, les deux premiers auteurs n'émettent que des jugements positifs. Le légat rapporte occasionnellement des commentaires critiques de tierces personnes⁶¹. Ainsi, il évoque sans

55. LÉON XI 1955, p. 61. Lors d'une audience qui a lieu plus tard, le thème de l'architecture est à nouveau abordé : *ibid.*, p. 65. Au sujet de la passion d'Alexandre de Médicis pour l'architecture, voir BELLINAZZI et MARTELLI 1998, p. 146-147.

56. GREGORIJ 1599, f^o 43 v^o.

57. SMITH 1988.

58. Le terme « familiarité » se trouve dans LÉON XI 1955, p. 104 et 247 ; les accolades sont mentionnées dans GREGORIJ 1599, f^os 76 v^o et 77 r^o. Le roi témoigne de son attention particulière et de ses faveurs en restaurant le légat et en l'enchantant avec de la musique (f^os 54 v^o, 46 v^o et 77 r^o) ; il l'entoure de prévenances dans les cérémonies publiques (f^os 46 r^o, 58 v^o et 64 r^o), lui rend visite dans son appartement (f^o 64 v^o) et lui offre des cadeaux précieux (f^o 77 r^o). Henri IV exprime sa considération pour le pape en recevant Alexandre de Médicis après le traité de Vervins sous un portrait de Clément VIII : LÉON XI 1955, p. 213. Voir d'autres marques de faveur royale, *ibid.*, p. 78 et 135.

59. GREGORIJ 1599, f^o 46 r^o ; LÉON XI 1955, p. 65.

60. Ainsi, Amalteo rapporte l'insincérité de Nicolas Brûlart de Sillery : « *havendo havuto poco buona informatione de la natura di mons. or Sillieri, cioè che non fusse sincero* ». Le légat serait peu satisfait de Pomponne de Bellièvre parce qu'il se serait montré particulièrement dur dans les négociations : « *mons. or Bellièvre non mostrò restar molto satisfatto, come quello che è più duro et cupo nel trattare di ciascun altro* ». Ailleurs, Amalteo décrit Bellièvre comme « très suspicieux » (« *assai sospettoso* ») ; cité d'après LOUANT 1932, p. 170, 171 et 174.

61. Ainsi, « Mayenne est détesté à Paris » ou, à propos de Jacques Davy du Perron : « Celui-ci, à ce qu'il me paraît, sert Sa Sainteté avec beaucoup d'ardeur, mais il est combattu et fait l'objet d'attaques, par rivalité, je crois » (LÉON XI 1955, p. 58 et 72). Concernant la raillerie des huguenots à propos de Du Perron, voir aussi L'ESTOILE 1948, p. 464-465.

ambiguïté l'impopularité dont souffrent la sœur et la maîtresse du roi⁶² – même si, à la différence de l'ambassadeur de Toscane Bonciani, il ne se laisse jamais aller à qualifier Gabrielle d'Estrées de « *puttana*⁶³ ».

Comme le laisse entendre la correspondance de Bonciani, les deux Florentins échangent à diverses reprises leurs impressions sur la situation à la cour. Dans ses lettres à Ferdinand I^{er} de Médicis, Bonciani se moque ouvertement des problèmes d'argent du roi que ses courtisans escroquent sans scrupules⁶⁴. Ce constat est formulé avec davantage de diplomatie dans une lettre que le légat adresse au pape :

« Le Roi a le cœur noble, une loyauté souveraine, un esprit clairvoyant et une grande valeur militaire. Il est humain, affable, libéral. Mais, à cause de sa générosité même, il ne pense pas autant qu'il faudrait à ses ressources ni à l'épargne, ce qui augmente le mal. Et les ministres en tirent avantage, chose naturelle en ce royaume, mais qui est maintenant pire que jamais et à tel point que même pour des paiements de peu d'importance et peut-être pour ce qui est nécessaire à la nourriture de Sa Majesté, les assignations font bien souvent défaut, au grand dam de la dignité d'une si grande couronne⁶⁵. »

En outre, Alexandre de Médicis critique la mobilité du roi, responsable selon lui des dysfonctionnements de la cour : « tous les conseillers sont dispersés, partie se trouvant à la campagne, partie auprès de Sa Majesté, partie à Paris⁶⁶ ».

Au cours des mois, le légat constate à quel point la familiarité du roi est à double tranchant – comme lorsque Henri IV répète à l'ambassadeur de Venise le contenu d'une entrevue secrète qui a eu lieu le même jour⁶⁷. Malgré certaines réserves, le cardinal convient :

« Bien que j'aie constaté à la Cour beaucoup de fautes et de malices, les hommes m'y paraissent meilleurs qu'en Italie et je tiens Sa Majesté pour le prince le plus loyal qui soit. [...] Sans doute est-il malaisé de négocier avec lui, à cause de son manque d'application et parce que, dans la situation où il se trouve, il lui faut être méfiant⁶⁸. »

Même s'il règne à la cour un style en apparence décontracté – il arrive que des hôtes se réinvitent pour le lendemain⁶⁹ –, les questions de prééminence n'en restent pas moins primordiales, comme dans le cas des négociations de paix à Vervins. De fait, celles-ci ne purent commencer qu'après qu'il fut clarifié que les Français étaient autorisés à occuper des fauteuils plus dignes que les Espagnols⁷⁰.

62. LÉON XI 1955, p. 162-163.

63. *Négociations diplomatiques...* 1875, vol. 5, p. 326. Bonciani diffuse volontiers la rumeur selon laquelle, certaines nuits, Gabrielle aurait épuisé deux hommes : *ibid.*, p. 355.

64. *Ibid.*, p. 320-323, 328.

65. LÉON XI 1955, p. 68.

66. *Ibid.*, p. 73.

67. *Ibid.*, p. 79.

68. *Ibid.*, p. 79.

69. GREGORIJ 1599, f^o 59 v^o.

70. Amaltea a relaté cet épisode dans le détail : voir LOUANT 1932, p. 172-173, 185. Voir aussi L'ESTOILE 1948, p. 517.

Francesco Gregorij se montra profondément impressionné par les fastes déployés par la cour à l'occasion de la nomination de vingt-deux membres de l'ordre du Saint-Esprit⁷¹. En revanche, il fut difficile de faire respecter le cérémonial à l'intérieur des villes. La suite du légat avait été pillée pendant son entrée à Paris (comme auparavant à Grenoble et à Lyon) – c'était une chose tout à fait habituelle en France, avait commenté Gregorij⁷². Lors des processions religieuses, on pouvait se réjouir de ce que la route n'avait pas été barrée intentionnellement⁷³ ; à en croire Gregorij, le légat s'était même trouvé personnellement en danger durant ses entrées à Lyon et à Paris⁷⁴.

Il importait aussi bien au cardinal qu'à son serviteur de minimiser autant que possible l'influence des protestants. Pour faire valoir le succès de la légation, tous deux rapportaient en détail la conversion de membres éminents de la cour⁷⁵. La conduite irrévérencieuse – mentionnée par L'Estoile –, dont Henri IV avait fait preuve lors de la conversion du sieur de Sancy et à l'occasion du jubilé pontifical, fut naturellement passée sous silence dans les lettres adressées au pape et dans le texte de Gregorij⁷⁶. Au lieu de quoi le légat rapporta que les Français étaient un peuple pieux qui, le dimanche, préférait aller à l'église que faire l'amour⁷⁷ – le légat omet cependant de citer la source de cette affirmation intéressante.

Les multiples observations historiques et culturelles, extrêmement instructives, que Francesco Gregorij fait à Paris, de même que ses descriptions admiratives des monuments français, ne seront pas commentées ici car elles s'éloignent du sujet qui nous intéresse (la perception de la cour). Dans l'ensemble, Gregorij – tout comme le légat – a transmis aux Italiens une image très positive de la France. Dans une de ses lettres, le cardinal évoque la rareté des vices chez les Français :

« Je ne voudrais pas, en faisant l'éloge du Français, être taxé de partialité ou de naïveté, ou que l'on puisse penser que quelque intérêt m'y pousse. Disant la vérité,

71. GREGORIJ 1599, f^{os} 58 r^o-59 r^o.

72. *Ibid.*, f^{os} 39 r^o, 40 v^o-41 r^o et 45 r^o. La ville nommée « Granopoli » serait Grenoble, selon BARBICHE 1997, p. 618.

73. LÉON XI 1955, p. 174.

74. GREGORIJ 1599, f^{os} 41 r^o et 45 r^o.

75. *Ibid.*, f^{os} 57 v^o-58 r^o et 65 r^o-65 v^o ; LÉON XI 1955, p. 95-98, 131-132 et 138-139. Francesco Gregorij et Alexandre de Médicis présentèrent la conversion du sieur de Sancy comme la conséquence d'une illumination divine, tandis que L'Estoile évoqua une conversion simulée, dont Henri IV se serait moqué : « Et pource qu'il pleurait fort (ou selon les autres en faisait le semblant), le légat dit tout haut : "Voyez-vous ce pauvre gentilhomme qui pleure son erreur, et a le cœur si gros qu'il ne peut parler ?" Le roi l'ayant entendu s'en moqua, et dit qu'il ne fallait plus à Sancy que le turban » (L'ESTOILE 1948, p. 504).

76. Dans une lettre au pape, Alexandre de Médicis rapportait que le roi avait pris part à la procession la veille du jubilé, mais qu'il n'était pas allé à la messe le jour suivant parce qu'il était souffrant (LÉON XI 1955, p. 109-110). D'après L'Estoile, Henri IV répondit aux commentaires critiques sur son absence de la manière suivante : « il se trouvait si las de la procession du jour de devant, qu'il eût aimé autant qu'on l'eût condamné à aller à pied à Rome que de faire ledit jubilé. Ce qui mécontenta fort M. le légat et beaucoup d'autres ». Le même jour, le roi gagna une importante somme dans un jeu de hasard et l'attribua, goguenard, au jubilé : « Le roi gagna cette nuit à M. Lesdiguières 5 000 écus à trois dés, et à Sancy un cordon de perles estimé 8 000 écus, duquel Sa Majesté se jouant, dit tout haut que c'était pour gagner le jubilé » (L'ESTOILE 1948, p. 496). Au sujet de la conversion du sieur de Sancy, voir note 75 et WOLFE 1993, p. 175.

77. LÉON XI 1955, p. 176.

je ne redoute rien. Il est d'ailleurs évident que les Français sont exempts de bien des vices; ils n'encourent presque jamais la damnation⁷⁸. »

Bien que le légat pût compter le traité de Vervins comme un grand succès et qu'il fût fêté avec enthousiasme à son retour à Paris⁷⁹, il fut malgré tout forcé de constater à la fin de son voyage que tous les objectifs de la mission n'avaient pu être atteints du fait que le roi se montrait intransigeant en bien des points⁸⁰. À cet égard, le récit d'Alexandre de Médicis se distingue de celui de Gregorij lorsqu'il est question des adieux à Fontainebleau. Soucieux de l'image qu'il livrait du cardinal, Gregorij mit l'accent sur les multiples honneurs que le roi témoigna comme il se doit à son hôte prenant congé⁸¹. D'après L'Estoile, Henri IV alla jusqu'à remettre un passe-partout au légat, faisant symboliquement de lui le maître des lieux⁸². Ce geste ne servait qu'à occulter le fait qu'Alexandre de Médicis se heurtait à une opposition totale de la part d'Henri IV concernant les questions litigieuses non réglées. C'est pourquoi, dans sa lettre au pape, le légat apparaissait très soucieux de limiter les dégâts : bien que le roi n'eût pas encore rendu publiques les décisions du concile de Trente et qu'au lieu de quoi il eût accordé la liberté religieuse aux huguenots avec l'édit de Nantes, Alexandre de Médicis essayait de présenter une vision optimiste de l'avenir⁸³. Certainement déçu par Henri IV, il décrivit ensuite son départ dans des termes très réservés⁸⁴. La conclusion de sa lettre ne laisse pas de doute quant à son idée que la France le regretterait (en d'autres termes, qu'elle aurait besoin de lui) : « Bellièvre me quitta pleurant si fort qu'il ne put dire un mot⁸⁵. »

Représentations figurées de la légation en France

En 1605, Alexandre de Médicis avait atteint le sommet de sa carrière : le 1^{er} avril, il fut élu pape. Le grand-duc Ferdinand I^{er} de Médicis trouva que c'était la nouvelle la plus heureuse qu'il eût jamais entendue⁸⁶. Les marchands florentins de Rome se réjouirent également et firent ériger pour le *Possesso* (la cérémonie

78. *Ibid.*, p. 176.

79. L'ESTOILE 1948, p. 522 : « Tout le peuple le bénissait, comme le principal auteur et moyennneur de la paix, tellement qu'il fut reconduit en sa maison par plus de trois mille personnes du peuple. » Voir également LÉON XI 1955, p. 213.

80. LÉON XI 1955, p. 240-250. Voir également BARBICHE 1994, p. 101-102, 107-108 et 116-117; BORROMEO 2000, p. 342-343.

81. GREGORIJ 1599, f^{os} 76 v^o-77 v^o.

82. L'ESTOILE 1948, p. 533 : « et après l'avoir fort caressé et embrassé, lui présenta une clef qui était un passe-partout, lui disant qu'il voulait qu'il commandât en sa maison comme lui-même, et disposât à sa volonté de tout ce qui y était. »

83. LÉON XI 1955, p. 248-249.

84. *Ibid.*, p. 250 : « Mon entretien avec Sa Majesté terminé, je dînai ensuite avec elle. Après le repas, je pris congé d'elle, dans sa chambre. »

85. *Ibid.*, p. 250.

86. Le journal du chroniqueur de cour Cesare Tinghi rapporte l'événement en ces termes : « *sentitone il maggior contento che di nuova giamai avenutoli* » (Biblioteca Nazionale Centrale, Florence, manuscrits G. Capponi 261/1, f^o 126 r^o).

d'investiture) de Léon XI un arc de triomphe sous lequel il passa le 17 avril 1605 lors de sa chevauchée du Vatican au Latran. Sur l'arc, figuraient deux peintures d'histoire de grand format : le légat et le roi de France étaient représentés à l'occasion de la ratification de la bulle d'absolution et de la ratification de la paix de Vervins⁸⁷.

Alors que ces deux œuvres sont aujourd'hui perdues, on conserve deux tableaux monumentaux en grisaille réalisés en 1610 pour les funérailles florentines d'Henri IV, qui représentent les mêmes épisodes⁸⁸. Les deux réalisations historiques majeures d'Alexandre de Médicis sont par ailleurs figurées sur son tombeau qui fut exécuté en 1634-1644 dans la basilique Saint-Pierre de Rome⁸⁹ (fig. 1). En guise de conclusion, je voudrais comparer les représentations de la ratification de l'absolution pontificale afin de confronter deux visions italiennes différentes de la culture de cour française.

Comme le rapporte Francesco Gregorij, Henri IV ratifia la bulle d'absolution « *in una finestra* », c'est-à-dire dans la niche d'une fenêtre. Bien qu'Alexandre de Médicis lui fit lui-même observer qu'il était plus confortable de s'acquitter de cette tâche sur une table, le roi dit « que sa main ne tremblerait jamais pour signer une telle chose⁹⁰ ». Dans la lettre qu'il adressa au pape à ce sujet, le cardinal fit remarquer qu'Henri IV avait signé le document à main levée :

« Quand il se disposa à mettre la main sur le parchemin, M. de Bellièvre lui disant qu'il faudrait placer quelque chose dessous, Sa Majesté répliqua : "Ne craignez point que la main me tremble, car je le fais de grand cœur et comme je m'y suis d'ailleurs obligé; et je n'ai jamais pensé et ne penserai être parjure⁹¹." »

Dans un post-scriptum, Alexandre de Médicis expliqua qu'il venait seulement de comprendre ce commentaire qui lui était apparu énigmatique au premier abord :

« Après avoir écrit ce qui précède, j'ai mieux compris ce qu'a voulu dire le Roi au moment de signer. Un proverbe français veut que la main du parjure tremble lorsqu'il écrit. Sa Majesté ne s'étant point parjurée, c'est pour cela que sa main n'avait pas tremblé et qu'elle n'avait pas eu besoin de table⁹². »

Peu après, Arnaut d'Ossat rapporta de Rome que cette lettre avait été lue par le pape aux cardinaux réunis et qu'elle avait fait si grande impression que le bon mot du roi était sur toutes les lèvres⁹³.

Le tableau de 1610 de Jacopo da Empoli reproduit la scène avec grande fidélité (fig. 2) : le roi soigneusement portraituré, debout au centre de la composition,

87. MONTAGU 1985, vol. 1, p. 43; FAGIOLO DELL'ARCO 1997, p. 199-204.

88. BIETTI, FIORELLI MALESCI et MIRONNEAU 2010, p. 150 et 162.

89. Bien que les sculptures aient été achevées en 1644, il fallut attendre 1652 pour que le monument funéraire de Saint-Pierre puisse être construit et dévoilé : MONTAGU 1985, vol. 1, p. 39-51, et vol. 2, p. 434-437.

90. GREGORIJ 1599, f° 54 r°.

91. LÉON XI 1955, p. 76-77.

92. *Ibid.*, p. 78.

93. *Ibid.*, p. 78-79, note 2.

signe le document que lui présentent le cardinal légat (à droite) et un autre prélat⁹⁴. La version des événements d'Alessandro Algardi est, quant à elle, complètement différente (fig. 3). Alors que, chez Jacopo da Empoli, Henri IV apparaît comme le protagoniste incontesté de l'événement, symétriquement flanqué des deux personnages qui l'assistent, Algardi représente le roi et le légat comme des partenaires de même rang dans la partie droite de son bas-relief. Assis de part et d'autre d'une petite table, entourés d'observateurs curieux, ils sont encadrés de gardes vêtus à l'antique; l'un d'eux, soulevant une tenture, dévoile la scène aux regards, si bien que le spectateur a l'impression de prendre part à une audience très intime, secrète au demeurant. La scène qui occupe la partie gauche du bas-relief déborde du cadre, soulignant ainsi le caractère public de l'événement représenté (la ratification de la paix de Vervins à Notre-Dame). La composition s'ordonne selon une diagonale ascendante dont le sommet culmine avec la figure en pied d'Alexandre de Médicis, devant lequel le roi semble être sur le point de s'agenouiller. Dans cette scène aussi, Léon XI occupe une place prééminente par rapport à celle qu'il a dans le tableau de 1610⁹⁵.

Bien que Léon XI soit mort en 1605, après avoir exercé sa charge pontificale pendant vingt-sept jours seulement, son neveu Roberto Ubaldini ne commanda le somptueux tombeau de marbre qu'en 1634. À cette date, on s'attendait à la mort imminente d'Urbain VIII, et Ubaldini cherchait à augmenter ses propres chances d'accéder au trône pontifical en usant de moyens artistiques pour se mettre en avant⁹⁶. En donnant la préséance à Léon XI, Algardi montrait sans ambiguïté le modèle imposant et familier dont Ubaldini pouvait se réclamer, lui qui avait accompagné son oncle en France dans cette mission couronnée de succès.

Il n'est pas surprenant qu'Algardi ait « arrangé » les événements historiques, soucieux qu'il était de conférer la plus grande dignité possible à l'effigie de Léon XI. Imprégné de la culture de cour italienne et de son étiquette, il supposa que le roi et le légat étaient installés sur des fauteuils richement élaborés lors de la signature de la bulle d'absolution. La « familiarité » des usages français lui apparaissait manifestement déplacée. Seul Jacopo da Empoli traduisit correctement dans son tableau la désinvolture nonchalante d'Henri IV. Par son bon mot, le roi laissait entendre qu'en signant de main ferme il témoignait de la sincérité de ses intentions, si bien que, en raison précisément de son caractère inhabituel et donc hautement significatif, le non-respect des usages italiens put être apprécié à sa juste valeur par les Florentins.

Traduit de l'allemand par Élisabeth AGIUS D'YVOIRE

94. BIETTI, FIORELLI MALESCI et MIRONNEAU 2010, p. 150, identifient l'homme qui fait face à Alexandre de Médicis comme le futur chancelier de France, Pomponne de Bellièvre. D'après GREGORIJ 1599, f° 54 r°, les personnes suivantes étaient présentes à la cérémonie : « *Mons. re Gonzaga Vescovo di Mantova Nuntio; Il Duca di Nivers; Mons. re Grimani Vescovo di Torcelli et Monsù di Bellievi [sic] Consigliero di Sua Maestà* ». Compte tenu du vêtement qui assimile l'homme en question à un prélat, il s'agissait probablement du nonce pontifical, l'évêque de Mantoue.

95. Voir la reproduction dans BIETTI, FIORELLI MALESCI et MIRONNEAU 2010, p. 162.

96. KARSTEN et ZITZSPERGER 2001, p. 204-209.

BIBLIOGRAPHIE

- BABELON Jean-Pierre, 1982, *Henri IV*, Paris, Fayard.
- BARBICHE Bernard, 1994, «Clément VIII et la France (1592-1605) : principes et réalités dans les instructions générales et les correspondances diplomatiques du Saint-Siège», dans G. LUTZ (dir.), *Das Papsttum, die Christenheit und die Staaten Europas 1592-1605 : Forschungen zu den Hauptinstruktionen Clemens' VIII.*, Tübingen, M. Niemeyer, p. 99-118.
- BARBICHE Bernard, 1997, «Un légat en voyage : le cardinal de Florence (1596-1598)», dans E. MORNET et F. MORENZONI (dir.), *Milieux naturels, espaces sociaux : études offertes à Robert Delort*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 605-620.
- BARBICHE Bernard, 1998, «Le grand artisan du traité de Vervins : Alexandre de Médicis, cardinal de Florence, légat *a latere*», dans C. VIDAL et F. PILLEBOUE (dir.), *La paix de Vervins, 1598*, Vervins, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, p. 65-72.
- BARBICHE Bernard et DAINVILLE-BARBICHE Ségolène, 1989, «Un évêque italien de la réforme catholique légat en France sous Henri IV : le cardinal de Florence (1596-1598)», *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXV, n° 194, p. 45-59.
- BELLINAZZI Anna et MARTELLI Francesco, 1998, «Il palazzo di Pinti dagli Scala ad Alessandro dei Medici e ai Della Gherardesca», dans A. BELLINAZZI (dir.), *La casa del Cancelliere : documenti e studi sul palazzo di Bartolomeo Scala a Firenze*, Florence, Edifir, p. 135-168.
- BIETTI Monica, FIORELLI MALESCI Francesca et MIRONNEAU Paul, 2010, *Parigi val bene una messa ! 1610 : l'omaggio dei Medici a Enrico IV re di Francia e di Navarra*, cat. exp. (Florence, museo delle cappelle Medicee, 16 juin-2 nov. 2010), Livourne, Sillabe [trad. fr. : *Id.*, 2010, *Paris vaut bien une messe ! 1610 : hommage des Médicis à Henri IV, roi de France et de Navarre*, Paris, Réunion des musées nationaux].
- BORROMEIO Agostino, 2000, «Clément VIII, la diplomatie pontificale et la paix de Vervins», dans J.-Fr. LABOURDETTE, J.-P. POUSSOU et M.-C. VIGNAL (dir.), *Le traité de Vervins*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, p. 323-344.
- CALONACI Stefano, 1996, «Ferdinando dei Medici : la formazione di un cardinale principe (1563-1572)», *Archivio storico italiano*, n° 154, p. 635-690.
- CANTAGALLI Roberto, 1985, *Cosimo I de' Medici, granduca di Toscana*, Florence, Mursia.
- Die Hauptinstruktionen Clemens' VIII. für die Nuntien und Legaten an den europäischen Fürstenhöfen, 1592-1605*, 1984, éd. K. Jaitner, Tübingen, M. Niemeyer, 2 vol.
- FAGIOLO DELL'ARCO Maurizio, 1997, *La festa barocca*, Rome, De Luca.
- FFOLIOTT Sheila, 2011, «Caterina de' Medici (1519-1589) : Königin aus Zufall», dans C. STRUNCK (dir.), *Die Frauen des Hauses Medici : Politik, Mäzenatentum, Rollenbilder (1512-1743)*, Petersberg, M. Imhof Verlag, p. 33-40.
- GRASSELLINI Emilio et FRACASSINI Arnaldo, 1982, *Profili medicei : origine, sviluppo, decadenza, della famiglia Medici attraverso i suoi componenti*, Florence, Libreria S. P. 44.
- GREGORIJ DA TERNI Francesco, 1599, *Ragguaglio del Viaggio fatto da Roma a Parigi dall' Illustrissimo Signore Cardinale di Fiorenza*, manuscrit, Rome, Biblioteca Angelica, ms. 1372, f°s 30 r°-95 r° (transcription en ligne sur le *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* : <<http://crcv.revues.org/12391>> ; DOI : 10.4000/crcv.12391).
- KARSTEN Arne et ZITZLSPERGER Philipp, 2001, «Bilderkrieg in Neu-St. Peter : Alessandro Algardis Grabmal für Papst Leo XI. de' Medici und die "Borgia-Krise" der Jahre 1632/34»,

- Städel-Jahrbuch*, n° 18, p. 195-212 (en ligne sur < http://requiem-projekt.de/wp-content/uploads/2010/03/Bilderkrieg_in_Neu_St_Peter.pdf >).
- LÉON XI, 1955, *Lettres du cardinal de Florence sur Henry IV et sur la France, 1596-1598 : documents inédits tirés des Archives vaticanes sur l'abjuration du roi*, recueillis et commentés par Raymond Ritter, Dijon, Grasset.
- L'ESTOILE Pierre de, 1948, *Journal de l'Estoile pour le règne de Henry IV*, t. I : 1589-1600, éd. L.-R. Lefèvre, Paris, Gallimard.
- LOUANT Armand, 1932, « L'intervention de Clément VIII dans le traité de Vervins », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, n° 12, p. 127-186.
- MONTAGU Jennifer, 1985, *Alessandro Algardi*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2 vol.
- Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, 1875, documents recueillis par G. Canestrini et publiés par A. Desjardins, vol. 5 (1589-1610), Paris, Imprimerie nationale.
- Nuntiaturberichte aus Deutschland : nebst ergänzenden Aktenstücken. Die Kölner Nuntiatur*, t. IV : *Nuntius Atilio Amalteo*, vol. 2 : 1607 Oktober-1610 Oktober, 2000, éd. S. Samerski, Paderborn, F. Schöningh.
- PALANDRI Eletto, 1908, *Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France à l'époque de Cosme I^{er} et de Catherine de Médicis (1544-1580) d'après les documents des archives de l'État à Florence et à Paris*, Paris/Florence/Bruxelles, A. Picard et fils/Libreria Editrice Fiorentina/A. Dewit.
- PARIGINO Giuseppe Vittorio, 1999, *Il tesoro del principe : funzione pubblica e privata del patrimonio della famiglia Medici nel Cinquecento*, Florence, L. S. Olschki.
- PITTS Vincent Joseph, 2009, *Henri IV of France : His Reign and Age*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- RAYNAUD Gaston, 1885, « Paris en 1596 vu par un Italien (récit de Fr. G. d'Iterni) », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, n° 12, p. 164-170.
- SAMERSKI Stefan, 1996, *Atilio Amalteo (1545-1633), diplomatico pontificio di impronta tardoumanistica al servizio della riforma cattolica*, Venise, Centro tedesco di studi veneziani.
- SANFILIPPO Matteo, 2005, « Leone XI, papa », dans *Dizionario biografico degli italiani*, vol. 64, Rome, Istituto della enciclopedia italiana, p. 523-527.
- SMITH Marc H., 1988, « Familiarité française et politesse italienne au xvi^e siècle : les diplomates italiens juges des manières de la cour des Valois », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 102, p. 193-232 (en ligne sur < <http://cour-de-france.fr/article1833.html> >).
- STRUNCK Christina, 2011, « Christiane von Lothringen, Großherzogin der Toskana (1565-1636) : ein "weiblicher Herkules" », dans C. STRUNCK (dir.), *Die Frauen des Hauses Medici : Politik, Mäzenatentum, Rollenbilder (1512-1743)*, Petersberg, M. Imhof Verlag.
- TEWES Götz-Rüdiger, 2002, « Die Medici und Frankreich im Pontifikat Leos X. : Ursachen, Formen und Folgen einer Europa polarisierenden Allianz », dans G.-R. TEWES et M. ROHLMANN (dir.), *Der Medici-Papst Leo X. und Frankreich : Politik, Kultur und Familiengeschäfte in der europäischen Renaissance*, Tübingen, Mohr Siebeck, p. 11-116.
- VASARI Giorgio, 2010 [1568], « Allo Illustre, e Molto Magnifico M. Alessandro De' Medici... », dans *Vita del Gran Michelagnolo Buonarroti...*, éd. C. Davis, Fontes 20 (en ligne : < <http://archiv.ub.uni-heidelberg.de/artdok/volltexte/2008/639> >).
- WOLFE Michael, 1993, *The Conversion of Henri IV : Politics, Power, and Religious Belief in Early Modern France*, Cambridge (Mass.)/Londres, Harvard University Press.



FIGURE 1. – *Alessandro Algardi, Tombeau du pape Léon XI, basilique Saint-Pierre de Rome, 1634.*



FIGURE 2. – *Jacopo Chimenti (dit Jacopo da Empoli)*, Henri IV signe la paix avec l'Église, 1610.

Préoccupé par les négociations (Meylan, *op. cit.*, XIV, 1647, p. 148). L'écroulement du roi dans la place de Nemours de 1611 à 1616, il est créé baron de Cagnac et comte de Combrailles en 1616. ...
1. APN A 570, Louis XIII à Henri II, Narbonne, 25 mars 1642.



FIGURE 3. — *Alessandro Algardi*, La ratification de l'absolution pontificale et de la paix de Vervins (bas-relief en marbre du tombeau du pape Léon XI), 1634.